

Bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
Laurent MARTY
Tél : 04 42 91 72 00
Mél : laurent.marty@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Notice candidats des BTS du secteur biologie – Session d'examen 2026

1. Les candidats convoqués pour les épreuves pratiques et orales (sauf épreuves de langue) devront se rapprocher du directeur délégué aux formations professionnelle et technologiques du centre d'affectation des épreuves, pour se faire connaître et avoir l'ordre de passage précis des épreuves ainsi que tous autres renseignements relatifs à ces épreuves.
2. Les candidats devront remettre les rapports de stage relatifs à l'épreuve professionnelle ainsi que les fiches d'engagement étudiant, pour les candidats qui présentent cette épreuve facultative sous format numérique PDF à leur centre respectif pour le mardi 5 mai 2026.
- 3. Les candidats sont invités à se connecter régulièrement sur leur espace CYCLADES.**
4. Les convocations des épreuves de langues sont générées par l'académie d'origine des candidats et sont susceptibles d'être envoyées plus tard dans la session selon les langues.
5. Vous êtes prié(e) de vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves. Aucun candidat ne sera admis après l'ouverture des sujets.
6. Il sera indiqué sur tous les sujets si l'utilisation de la calculatrice est autorisée ou interdite. Dans le cas où la calculatrice est autorisée, l'usage de la calculatrice avec mode examen actif et celui de la calculatrice sans mémoire « type collègue » sont autorisés.
7. La liste des candidats admis sera affichée dans les centres d'épreuves et les résultats disponibles après le jury de délibérations *via* le lien ci-dessous :
<https://resultats.examens-concours.gouv.fr/BTS/A02>
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat.
8. Les épreuves de rattrapage se dérouleront le jeudi 25 juin 2026.
9. Les relevés de notes seront disponibles sur le compte CYCLADES des candidats à partir à partir du lundi 29 juin 2026.
10. Les diplômes seront établis par chaque académie d'origine des candidats.